ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

WT/GC/W/460 6 novembre 2001

(01-5469)

Conseil général

Original: anglais

PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

<u>Projet de Déclaration ministérielle daté du 27 octobre 2001</u> <u>Suggestions de rédaction présentées par l'Inde</u>

Communication de l'Inde

La Mission permanente de l'Inde a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 2 novembre 2001.

La déclaration faite par l'Inde au Conseil général le 31 octobre les complétée par les suggestions de rédaction ci-après.

Préambule: Il conviendrait de faire référence au déficit de développement existant dans

l'Accord sur l'OMC et de reconnaître la nécessité de faire du

"développement" le thème central des travaux de l'OMC.

Paragraphe 1: Supprimer le terme "largement" dans la première phrase.

Paragraphe 2: Dans la dernière phrase, remplacer le terme "équilibrées" par "équitables".

Dans la dernière phrase, après l'expression "règles équitables", ajouter le membre de phrase ", l'octroi d'une flexibilité adéquate en matière de

politique".

Introduire par ailleurs le nouveau paragraphe ci-dessous, qui figurait sans crochets dans le projet de texte ministériel de Seattle du 3 décembre 1999:

"Nous reconnaissons que la libéralisation du commerce n'a pas encore profité à de nombreuses populations pauvres, en particulier celles des pays en développement. Nous reconnaissons qu'il faut faire davantage pour que tous puissent bénéficier pleinement et équitablement du système et de l'expansion du commerce mondial. Nous nous engageons donc à faire en sorte que les avantages du système commercial multilatéral continuent de croître et soient partagés plus largement et de manière plus équitable entre nos Membres et nos populations. Le commerce doit contribuer pleinement à l'élimination de la pauvreté. Nous soulignons donc l'importance de la dimension

¹ Publiée sous la cote WT/GC/W/459.

développement du commerce international, y compris la nécessité d'une flexibilité adéquate pour permettre aux pays en développement de réaliser les objectifs de leurs politiques de développement axées sur le marché."

Paragraphe 4: Ajouter le membre de phrase ", comme le prévoit l'article III:2 de l'Accord de

Marrakech" après l'expression "au niveau mondial". Remplacer le terme "unique" par le terme "importante". Ajouter aussi le membre de phrase "dans le cadre du système commercial multilatéral" à la fin de la phrase.

Paragraphe 6: Supprimer la phrase commençant par "Nous reconnaissons le droit ...".

Ajouter le terme ", équitable" après le terme "ouvert" dans la deuxième

phrase.

Paragraphe 8: Supprimer tout le paragraphe (déjà visé par la déclaration de l'Inde).

Paragraphe 10: Supprimer le membre de phrase "et un meilleur dialogue avec le public".

Paragraphe 11: Supprimer les termes "vaste et équilibré" et "élargi".

Paragraphe 12: (Déjà couvert par la déclaration de l'Inde.)

Paragraphe 16: Supprimer l'expression ", les droits élevés" et le membre de phrase "ou, selon

qu'il sera approprié, à éliminer" dans la première phrase et ajouter l'adjectif "consolidés" après l'expression "droits de douane". Le membre de phrase ", ainsi que les obstacles non tarifaires" devrait être déplacé et inséré immédiatement après l'expression "progressivité des droits" et avant le membre de phrase "en particulier ..." Supprimer les termes "complète et"

dans la deuxième phrase.

Paragraphes 18 et 19: (Déjà couverts par la déclaration de l'Inde.)

Paragraphe 20: À remplacer par le paragraphe suivant:

"Le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement poursuivra ses travaux conformément au mandat établi par la Déclaration ministérielle de Singapour. Un rapport sur ces travaux sera présenté à la cinquième

session de la Conférence ministérielle."

Paragraphe 21: À remplacer par le paragraphe suivant:

"Le Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence poursuivra ses travaux conformément au mandat établi par la Déclaration ministérielle de Singapour. Un rapport sur ces travaux sera

présenté à la cinquième session de la Conférence ministérielle."

Paragraphe 22: À remplacer par le paragraphe suivant:

"Le Groupe de travail de la transparence des marchés publics poursuivra l'étude visant à recenser les éléments de transparence en tenant compte des politiques nationales. Un rapport sur ces travaux sera présenté à la

cinquième session de la Conférence ministérielle."

Paragraphe 23:

À remplacer par le paragraphe suivant:

"Le Conseil du commerce des marchandises achèvera les travaux exploratoires et analytiques sur la simplification des procédures et formalités relatives à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises, en faisant fond sur les propositions des Membres tout en tenant compte des travaux des organisations internationales compétentes, pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine. Un rapport sur ces travaux sera présenté à la cinquième session de la Conférence ministérielle."

Paragraphe 24:

Le membre de phrase "Au vu de l'application croissante de ces instruments par les Membres" n'est pas nécessaire et devrait être supprimé. Il ne faudrait pas oublier que la principale raison qui a incité de nombreux pays développés et pays en développement à vouloir des négociations dans le secteur des mesures antidumping et des subventions est l'utilisation incorrecte et abusive croissante de l'Accord antidumping et de l'Accord sur les subventions par certains pays développés. Supprimer le terme "et" après le terme "concepts" et ajouter "les dispositions existantes relatives au traitement spécial et différencié. Les négociations tiendront pleinement compte des besoins des pays en développement et pays les moins avancés". Supprimer aussi "en tenant compte des besoins des participants en développement et les moins avancés."

Paragraphe 25:

Dans la dernière phrase, ajouter le membre de phrase "tout en veillant à ce que les accords commerciaux régionaux complètent et respectent les règles de l'OMC".

Paragraphe 27:

(Déjà couvert par la déclaration de l'Inde.)

Paragraphe 28:

Modifier la deuxième phrase comme suit: "Les travaux effectués jusqu'ici montrent que le commerce électronique crée de nouveaux défis et des possibilités commerciales pour tous les Membres, en particulier pour les pays en développement, et que combler la fracture numérique tout en tenant compte de leurs besoins en matière d'économie, de finances et de développement est indispensable pour améliorer leur participation au commerce électronique mondial. Nous reconnaissons qu'il importe de créer et de maintenir un environnement favorable au développement futur du commerce électronique."

Paragraphe 35:

Ajouter à la fin de la quatrième phrase se terminant par "pour les produits originaires des PMA" le membre de phrase "sur la base d'une responsabilité commune mais différenciée".

Paragraphe 39:

Supprimer le membre de phrase "un Comité des négociations commerciales sous l'autorité du" et ajouter "le" devant "Conseil général". Supprimer aussi la deuxième phrase. Supprimer la troisième phrase et la remplacer par "Les négociations devraient être menées dans le cadre des organes compétents de l'OMC existants."

Paragraphe 42:

Après le terme "négociations", ajouter le membre de phrase "compte tenu des déséquilibres et asymétries existants".

Paragraphe 44:

Supprimer les membres de phrase ci-après: a) "et le Comité du commerce et de l'environnement"; b) "chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs,"; c) "et à l'environnement"; d) "afin d'aider à atteindre l'objectif visant à ce que le développement durable soit pris en compte d'une manière appropriée". Remplacer "serviront" par "servira".

L'Inde se réserve le droit de faire d'autres suggestions, si elle le juge nécessaire et approprié.